
Dijon, le 5 décembre 2018

Impact du mouvement « Gilets jaunes » sur l'activité commerciale en Côte-d'Or

La Chambre de Commerce et d'industrie de Côte d'Or a lancé **une enquête afin de mesurer l'impact du mouvement des gilets jaunes sur l'activité commerciale** les samedis 17 et 24 novembre 2018.

Parmi les commerçants qui ont répondu, 59,4% estiment que leur activité a souffert du mouvement le 17 novembre. En moyenne, ils déplorent une perte de chiffre d'affaires de 44,5% par rapport au même samedi de l'année précédente. Pour le 24 novembre, ils sont 52% à déclarer avoir été impactés, pour une perte moyenne de chiffre d'affaires de 37%. [L'enquête complète est disponible en ligne.](#)

Témoignages

Lors de l'Assemblée générale de la CCI Côte-d'Or qui s'est tenue le 26 novembre, certains chefs d'entreprises élus ont témoigné de leur malaise après avoir été confrontés à des blocages d'établissements ou de véhicules, voire des jets de pierres contre leurs locaux ou des violences verbales contre eux ou leurs collaborateurs.

« Toute la Côte-d'Or est touchée, souligne Xavier Mirepoix, président de la CCI Côte-d'Or. Y compris le Châtillonnais, l'Auxois ou le Beaunois. Donc ça n'est pas uniquement lié à la densité d'activité ou de population. C'est une prise en otage de l'activité des entreprises : les fournisseurs ne peuvent pas livrer et les clients sont effrayés, en particulier les touristes internationaux, qui voient actuellement la France comme un pays de chaos et de non-respect. Quant aux corps intermédiaires, quelle place leur réserve aujourd'hui le Gouvernement dans le débat public ? Il ne les écoute pas. Pire, il les anéantit, comme il est en train de le faire avec les CCI. Quid de la démocratie, comment fait-on remonter des propositions constructives au Gouvernement dans ce contexte ? »

Des mesures de soutien

Pour permettre aux entreprises impactées de faire face immédiatement aux difficultés, certaines ressources sont à envisager localement.

Les entreprises de Côte-d'Or qui ne pourraient pas honorer les prochaines échéances de cotisations spécifiquement à cause du mouvement, sont invitées à contacter leur CCI, ou la Direction départementale des Finances publiques, ou l'Urssaf Bourgogne.

Des dérogations pour ouvertures dominicales complémentaires sur décembre et janvier peuvent être demandées à la Préfecture.

D'autres dispositions existent concernant le [chômage partiel](#), l'indemnisation par les [assurances](#), ou les recherches de solutions de financement de court terme. L'ensemble des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement le 3 décembre est compilé sur le site de CCI France (https://www.cci.fr/web/presse/actualite-fiche/-/asset_publisher/9FDf/content/actu--gilets-jaunes).

Contacts presse :

Katia Chabod / 03.80.65.91.53 / katia.chabod@cci21.fr

Edith Thomas / 03.80.65.91.55 / edith.thomas@cci21.fr